



Le chemin des infos

BULLETIN MUNICIPAL DE TORNAC – N° 11 – JUILLET 2025

EDITORIAL

Un mandat municipal dure six années. Six années au cours desquelles les élus que nous sommes, se mobilisent au quotidien pour le bien de tous les concitoyens.

Ce dernier mandat a commencé en 2020 par une pandémie mondiale qui nous a tous marqué et cette dernière année est pour l'instant, traversée par beaucoup d'incertitudes nationales et de crises internationales.

A l'échelon communal, cela ne nous a pas empêché d'avoir de l'ambition pour notre village. Nous avons pu dérouler notre feuille de route balisée par nos engagements annoncés en début de mandat malgré les embûches, les normes administratives à respecter, la baisse récurrente des financements ...

Avec mon équipe, nous avons fait preuve de patience et de persévérance et nous avons mené à bien des projets importants pour l'avenir de la commune.

C'est ainsi qu'au printemps 2025, deux chantiers ambitieux ont été inaugurés : le parc public de loisirs et le chantier de rénovation d'une partie du château de Tornac.

Le parc est un lieu ouvert qui aura un impact sur le lien social et le vivre ensemble. Les arbres plantés deviendront sources de fraîcheur, invitant encore plus les enfants, les adultes, à partager des moments conviviaux. D'un terrain bossu et inutilisable, le parc embellit le cadre de vie de la commune et le dynamise. Il est déjà le lieu de rencontres sportives pour l'école, les associations mais il peut aussi être un lieu de manifestations culturelles et tout simplement de rencontres comme la fête du village ce 19 juillet où nous espérons vous y retrouver.

Nous avons aussi confirmé dès le début de la mandature, qu'il fallait créer un cœur de village. Après l'extension des bâtiments de l'école, la construction de l'agence postale communale, la bibliothèque, la réalisation du parc est une pierre supplémentaire à la réalisation de ce cœur de village. D'autres chantiers viendront le temps venu, il reste encore du chemin à parcourir...

Les travaux de restauration et de mise en sécurité du sous-sol du château de Tornac font suite à des campagnes de fouilles archéologiques conduites en 2013 et 2014, permettant ainsi d'apporter un nouvel éclairage sur l'histoire des lieux, suivi en 2016 de nouvelles fouilles portant plus spécialement sur les éléments du sous-sol du bâtiment Renaissance.

Démarrés en 2024, les travaux se sont achevés en 2025. Ils ont permis notamment d'imperméabiliser les sols du bâtiment Renaissance, de consolider la citerne et les voûtes des caves.

Pour faire vivre notre commune, nous sommes pleinement engagés, agents et élus. Avec l'aide des membres du CCAS, des associations, des bénévoles de la bibliothèque, de chacun d'entre nous, poursuivons nos efforts pour préserver le lien social et améliorer notre cadre de vie. Soucions-nous de nos voisins âgés (surtout en cette période de fortes chaleurs), veillons sur nos anciens. Faisons preuve d'actes citoyens en gérant mieux nos déchets, en respectant les obligations de débroussaillage ... afin de rendre encore plus agréable la vie dans notre commune.

Je vous souhaite un bel été à tous. Bonnes vacances !

Marielle VIGNE

Inauguration du parc de loisirs et sportif

C'est sous un beau et chaud soleil que s'est déroulée l'inauguration du parc de loisirs et sportif vendredi 6 juin. Avant l'inauguration officielle, les enfants de l'école de Tornac répartis en cinq ateliers préparés par le Comité départemental du sport en milieu rural, ont participé à leur seconde olympiade sur les installations sportives du parc. Dans une ambiance surchauffée, chacun a rivalisé d'adresse pour réussir les épreuves proposées. Devant les différents co-financeurs présents (Etat, Région, Département, Alès Agglomération) et d'autres personnalités, Marielle Vigne a rappelé que ce parc vient concrétiser un projet défini en 2020, au début de la mandature. Il s'ajoute à ceux déjà réalisés : l'extension des bâtiments de l'école, la construction de l'agence postale communale, la bibliothèque dans l'objectif de créer un véritable cœur de village autour de la mairie.

Le parc embellit le cadre de vie de la commune et contribue à tisser du lien social entre les habitants. Il est ouvert à tous : associations, familles, sportifs ... chacun peut se l'approprier selon ses envies. Alors n'hésitez pas à l'utiliser tout en le respectant afin de toujours trouver plaisir à y venir.



Vente de terre végétale

Suite aux travaux du parc de loisirs et sportif, la terre végétale excédentaire est proposée aux habitants de Tornac. Le tarif de base pour 1,5 tonnes (environ 1m³) a été fixé à 40 € TTC, livraison comprise. Vous pouvez en commander jusqu'à 4,5 tonnes (soit environ 3m³). Le règlement sera effectué par chèque à l'ordre du Trésor Public. Réservation auprès de la mairie.

Illiwap, application gratuite pour suivre l'actualité de la commune



Depuis le lancement de cette nouvelle application d'information, vous êtes 317 abonnés ! Illiwap vous permet de recevoir des messages d'alerte (vigilance météo, travaux, informations majeures ...), de signaler des dysfonctionnements ou encore de participer à des sondages ...

Pour ceux qui ne sont pas encore inscrits, rien de plus simple. Rendez-vous sur www.illiwap.com, téléchargez gratuitement l'appli (n'oubliez pas d'autoriser les notifications), cliquez dans l'onglet "Actualités" pour lire les messages.

Bibliothèque municipale de Tornac

A l'approche des beaux jours, pour passer un agréable moment de détente, nous vous proposons un choix de livres variés et régulièrement renouvelés. Cette nourriture intellectuelle étant gratuite, la bibliothèque municipale de Tornac est ouverte les mardis et samedis matin de 9h à 11h30. N'hésitez pas à en pousser la porte.

La bibliothèque se situe juste derrière l'Agence Postale Communale.

Pour les nouvelles inscriptions il vous suffit de nous apporter un justificatif de domicile. Vous pourrez alors emprunter jusqu'à 3 livres pour une durée de 3 semaines. Profitez-en ! **En juillet et août la bibliothèque sera ouverte le mardi matin uniquement**



Sécurisation du chemin d'Ourne par un sens unique



Les habitants du quartier des Pourtariès ont exprimé il y a quelque temps de cela auprès de la municipalité leur inquiétude quant à la dangerosité de la circulation sur le chemin d'Ourne. Vitesses excessives, difficulté pour les véhicules de se croiser sans mordre sur le bas côté de la voie provoquant des ornières ... représentaient de réels dangers tant pour les automobilistes que pour les riverains. Des mesures ont donc été prises afin de sécuriser le chemin.

Celui-ci est dorénavant en sens unique depuis la Route de Nîmes (D907) vers la Route de Quissac (D35), il est donc en sens interdit depuis la Route de Quissac à l'exception des véhicules agricoles.

Journée citoyenne au château

C'est dans le cadre de la journée citoyenne organisée par le SIVU samedi 24 mai que les abords du château et l'édifice lui-même ont fait l'objet d'un grand nettoyage ! Munis de cisailles, débroussailleuses et sécateurs, les volontaires présents (peu nombreux mais motivés) se sont attaqués avec vaillance durant trois heures au débroussaillage du site. La calade, l'entrée du château, la façade Renaissance ont ainsi été débarrassées des broussailles et hautes herbes. Après cette matinée de dur labeur, les participants se sont retrouvés autour des tables de pique-nique pour partager un repas tiré du sac bien mérité ! Un grand merci à tous.



A Tornac la traditionnelle fabrication des oreillettes ne se perd pas...

Avec le retour du printemps et des beaux jours, les membres du CCAS entourés de quelques personnes de bonne volonté se sont retrouvés ce vendredi 11 avril dès 9 heures au Foyer Rural.

Très rapidement et avec beaucoup d'énergie les uns se sont retrouvés, à la force de leurs biceps, à étaler le plus finement possible la pâte préparée par la boulangerie Juan, pendant que d'autres s'occupaient de la cuisson et qu'une troisième équipe les sucrèrent et les mettaient en sachets. Plus de 350 oreillettes auront fait le bonheur de ceux qui avaient pensé à passer commande, malheureusement la quantité de pâte n'a pas été suffisante pour satisfaire tout le monde. Mais ce n'est que partie remise, il paraît qu'une deuxième fournée est prévue pour l'automne. Encore une belle initiative du CCAS et merci aux bénévoles.



Animation d'un cycle de six séances de Gym douce adressé aux seniors de la commune avec le Mobil' Sport



Le CCAS de la commune a proposé un cycle gym douce sur plusieurs matinées de juin et juillet de 9h30 à 10h30 à un groupe d'ânés d'une dizaine de personnes. Ce cycle s'est déroulé dans la bonne humeur et les participants se sont montrés volontaires et intéressés aux exercices proposés.

Les séances commençaient par un petit échauffement permettant de mobiliser les grandes fonctions et le système musculo articulaire. Nous avons pu réaliser des séances en utilisant des supports tels que les ballons afin de rendre l'activité ludique et travailler la coordination. Nous avons également travaillé à l'aide de bâtons pour la mobilité de la ceinture scapulaire.

La deuxième partie de la séance se déroulait sur des chaises. Nous avons pu travailler des exercices enchaînés visant à développer les muscles des membres inférieurs, comme par exemple des exercices tels que le debout, assis.

La dernière partie de la séance se terminait au sol, sur tapis, permettant ainsi de travailler des exercices de renforcement de la sangle abdominale. Un temps de relaxation et de travail sur la respiration était consacré en toute fin d'activité.

Les participants, satisfaits, ont demandé à ce que ce cycle puisse être poursuivi sur une plus longue période. Le CCAS va étudier cette demande et vous tiendra au courant.

Canicule, vigilance personnes isolées

Cette année la canicule est arrivée très tôt, dès le mois de juin.

Un affichage des bons réflexes à observer pour traverser ces moments un peu difficiles a été effectué sur les panneaux municipaux.

Si ces recommandations concernent surtout les enfants de moins de 6 ans, les personnes âgées et les personnes en situation de handicap, elles valent pour nous tous.

Soyons attentifs à notre entourage, famille, voisins afin de ne laisser personne seul dans ces moments.

Si vous avez besoin ou envie d'être appelés au téléphone de temps en temps, si vous êtes aidant proche d'une personne fragile, venez-vous inscrire en mairie.

Nous avons un registre qui nous donne un minimum d'informations pour assurer le suivi.

Un appel, une visite amicale peut être vraiment bénéfique et les 8 membres du CCAS se feront un plaisir de vous apporter un soutien.



Reconduction du programme anti chute (Equi'Pied)

Devant le succès remporté par le programme anti chute (Equi'Pied) mis en place à l'automne 2024 réservé aux personnes de plus de 60 ans ayant chuté ou ayant peur de chuter, nous reconduisons cette action sur l'automne 2025. Les séances se dérouleront dans la salle du Foyer rural de Tornac, les jeudis matin de 10 h à 11 h du 11 septembre à la mi-décembre. Il est important de vous inscrire le plus rapidement possible, il n'y a que 12 places.



ÉQUI'PIED

> LE BUT

Éviter les chutes, retrouver équilibre et confiance en soi lors de ses déplacements pédestres.

> POUR QUI ?

Personnes de + de 60 ans ayant déjà chuté ou ayant peur de chuter mais autonome sur la marche sans aide extérieure.

> OÙ ?

Salle mise à disposition sur la commune de déroulement du programme.

Programme pris en charge par la Conférence Territoriale de l'Autonomie du Gard, le département du Gard, l'Interrégime Cap Prévention Senior, l'ARS.

Pour plus de renseignements, contactez-nous au : 06 59 60 97 41

Acti' Vi' Té
Association loi 1901 à but non lucratif
asso.activite@gmail.com
30100 Alès
@actionvitalitesante



Acti' Vi' Té
Action Vitalité Santé



> COMMENT ?

- Programme de 14 semaines
- 12 séances d'1h/semaine : travail de renforcement musculaire, équilibre, coordination, proprioception, techniques de relevé de chaise et de sol...
- Travail sur la confiance en soi dans les déplacements du quotidien
- Tests physiques individuels initiaux et finaux de 30mn
- Séances à réaliser en autonomie à domicile
- Remise d'un document de recommandations à appliquer dans son quotidien mis au point par un médecin.

> LES BÉNÉFICES

- Prévenir le risque de chute et tous les ennuis de santé qui y sont liés : perte d'autonomie, fractures...
- Prévenir la fonte musculaire
- Améliorer son équilibre, sa coordination
- Connaître les techniques de relevé de chaise et de sol
- Améliorer sa confiance en soi dans les déplacements pédestres



Association Acti' Vi' Té - 30100 Alès. Siret 882 337 499 000 19. Tél. 06 59 60 97 41.
Crédit photos: Acti' Vi' Té, Pixabay. Impression: put nos sous PAO www.cccidhoute.fr.



Soirées pétanque en juillet avec le CCAS

Les membres du CCAS vous proposent de se retrouver les jeudis 10, 17 et 24 juillet sur les terrains de pétanque du parc de loisirs et sportif à partir de 20 heures.

Une petite buvette vous permettra d'avoir des boissons fraîches. Nous avons tous besoin de moments de détente et ce sera l'occasion de profiter de nos équipements en toute convivialité.



Premier Secours en Santé Mentale, une démarche citoyenne

Les 5 et 6 juin, la salle du Conseil a été mise à disposition de la MSP Epione de notre secteur afin que soit dispensée la formation aux Premiers Secours en Santé Mentale. Une quinzaine de professionnels de santé et de citoyens (dont une personne du CCAS de Tornac) seront désormais en mesure d'informer, de rassurer et si besoin d'accompagner les personnes qui en ressentiront le besoin. Cette formation a été financée par la MSP et dispensée par une personne du centre de formation POLLEN. Une fatigue qui dure, de la tristesse, des idées noires, ne restez pas seuls contactez le CCAS vous y trouverez une écoute bienveillante en toute discrétion. (04 66 61 71 41)

Obligation Légale de Débroussaillage

Le feu de forêt représente le second des risques naturel dans le département et une préoccupation constante en zone méditerranéenne. Notre commune n'échappe pas à la règle et il convient de se prémunir contre les incendies qui viendraient menacer les habitations ou ceux induits par les habitants eux-mêmes.

Outre les dommages matériels et humains à déplorer lors de certains incendies de forêt, la non-conformité des obligations légales de débroussaillage augmente fortement l'exposition des personnels chargés des actions de lutte contre les feux de forêt. Par ailleurs, les compagnies d'assurance sont en droit de réduire l'indemnisation de ces dommages en cas de non-respect de l'obligation légale de débroussaillage.

Pour limiter les dommages que pourrait causer le feu, le Code forestier (article L134-6) oblige les propriétaires situés dans les massifs forestiers, landes et garrigues, et à moins de 200 mètres de ceux-ci, à débroussailler et à maintenir en état débroussaillé :

- ⇒ les abords des constructions sur un rayon de 50 m (même si les travaux s'étendent sur les propriétés voisines),
- ⇒ les voies privées d'accès doivent être dégagées de toute végétation sur 4 m à l'aplomb de la voie sur 4 mètres de large afin d'obtenir un gabarit de 4 mètres par 4 ;
- ⇒ la totalité de la parcelle si celle-ci est classée en zone urbaine (zone U) du Plan Local d'Urbanisme (PLU) en vigueur de la commune ;

La majorité des habitants de Tornac sont concernés par cette réglementation. Il vous faut donc effectuer les travaux de débroussaillage et de maintien en état débroussaillé dont vous avez la charge.

Une première campagne de contrôle sera effectuée par les services de l'Etat sur la commune à partir du mois de novembre 2025.

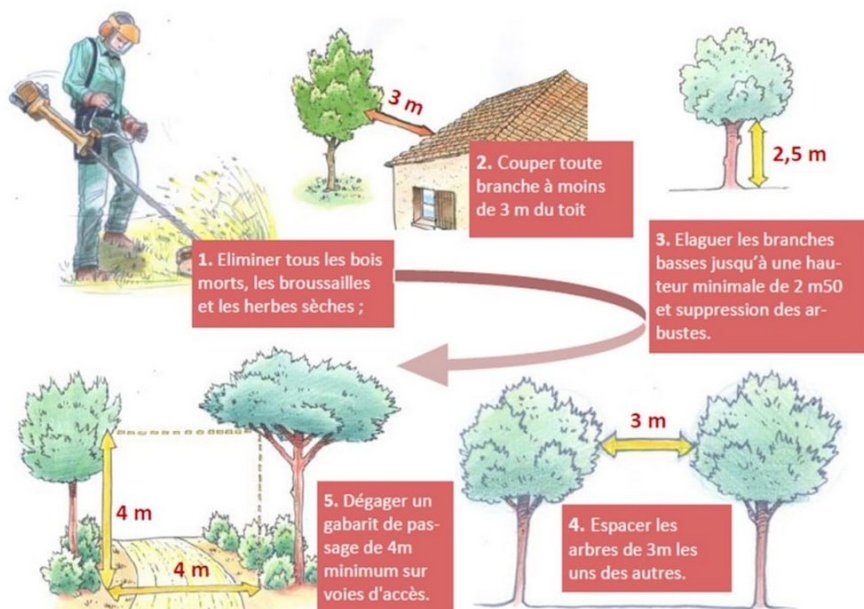
Si votre débroussaillage est jugé insuffisant, vous recevrez un avertissement. Une deuxième campagne de contrôle sera organisée au printemps 2026. Si les travaux de débroussaillage nécessaires n'ont pas été réalisés à cette date vous serez en infraction et verbalisé conformément à l'article R163-2 du Code forestier. Les travaux pourront alors être exécutés d'office à vos frais après mise en demeure.

Monsieur le préfet a signé le 28 mars 2025 l'arrêté modifiant les modalités de réalisation des obligations légales de débroussaillage dans le Gard.

Vous pourrez trouver les renseignements relatifs à ces modalités sur le site suivant :

<https://www.gard.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-protection-de-la-population/Risques/Gestion-du-risque-feu-de-foret/Debroussaillage>

Ou en effectuant la recherche « OLD GARD » sur n'importe quel moteur de recherche.



En dehors de ces horaires, pas de bruit lors de vos activités de bricolage et de jardinage :

- De 8h30 à 19h30 du lundi au vendredi
- De 9h à 12h et de 15h à 19h les samedis
- De 10h à 12h les dimanches et jours fériés

Prévention des incendies

L'usage du feu est interdit pendant la période de vigilance incendie de forêt comprise entre le 15 juin et le 15 septembre (par arrêté préfectoral n°2012244-0013).

Il est également interdit de fumer dans les espaces exposés aux incendies de forêt.

Les travaux suivants sont limités en fonction du niveau de vigilance incendie de forêt (par arrêté préfectoral n° DDTM-SEF-2020-0071) :

- ⇒ Ceux qui produisent un échauffement (tronçonneuses, débroussailleuses),
- ⇒ Ceux avec rotation de pièces métalliques (broyeur, épareuse, moissonneuse batteuse, ...),
- ⇒ Ceux produisant des étincelles (disqueuse, meuleuse, ...).

Niveau de vigilance incendie de forêt	Usage de matériels ou engins pouvant être à l'origine d'un départ de feu par échauffement, rotation de pièces métalliques à grande vitesse ou production d'étincelles
JAUNE	Autorisé sous réserve que la sécurité soit assurée en permanence par un dispositif de prévention et d'extinction approprié, défini à l'appréciation du responsable des travaux
ORANGE	Autorisé seulement sur la plage horaire de 5h à 13h, sous la réserve que la sécurité soit assurée en permanence par un dispositif de prévention et d'extinction
ROUGE	INTERDIT

Également, la présence humaine dans les massifs forestiers, landes, maquis et garrigues est réglementée comme suit :

BLANC	Accès aux massifs autorisé Interdiction de l'emploi du feu. Interdiction de circulation motorisée sur les pistes et chemins fermés à la circulation publique, notamment les pistes de défense de la forêt contre les incendies (article L.134-3 du Code forestier).
JAUNE	
ORANGE	Accès aux massifs déconseillé Interdiction niveau jaune + mesures fortes de sensibilisation du public au risque d'incendie de forêt et de mesures de prévention suffisantes dans l'organisation de manifestations sportives ou culturelles
ROUGE	Accès aux massifs INTERDIT

Pour consulter la carte de vigilance : www.risque-prevention-incendie.fr/gard/ ou en flashant le QR code :

9 feux sur 10 sont d'origine humaine.

Ayons les bons réflexes :

une cigarette s'écrase dans un cendrier.





AYONS LES BONS RÉFLEXES POUR PRÉVENIR LES DÉPARTS DE FEUX...



Organiser les barbecues **loin de la végétation** qui peut s'enflammer



Jeter ses mégots **dans un cendrier** et non au sol ou par la fenêtre de sa voiture



Réaliser ses travaux **loin de la végétation** et **prévoir un extincteur** à portée de main



Stocker les matériaux et produits inflammables (bois, bouteilles de gaz) **dans un abri fermé, éloigné de l'habitation**

... ET SE PROTÉGER DES FEUX



Donner l'alerte en **appelant le 112, le 18 ou le 114** (personnes malentendantes) et tenter de localiser le feu avec précision



S'abriter dans un bâtiment. **La voiture n'est pas un endroit sûr** car facilement inflammable



Rester Informé de la situation et écouter les consignes des secours et/ou de la mairie

Chaque geste compte
PRÉSERVONS NOS RESSOURCES

feux-foret.gouv.fr

Le Pass'Sport est reconduit

Le Pass'Sport est reconduit pour la saison 2025-2026 et évolue avec un recentrage sur les 14-17 ans

Pour rappel, le Pass'Sport est une aide forfaitaire, versée sous conditions, pour permettre à des jeunes de s'inscrire dans un club sportif. Le dispositif est bien reconduit pour la saison 2025-2026 mais il évolue, en ciblant davantage l'âge où la pratique sportive des jeunes décroche, autour des 14 ans.

Dans le même temps, le montant de l'aide est revalorisé, passant de 50€ à 70€.

Le Pass'Sport peut être utilisé lors d'une inscription dans :

- un club affilié aux fédérations sportives agréées par le Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative ;
- une association agréée « jeunesse et éducation populaire » (JEP) ou « sport » ;
- une structure des loisirs sportifs marchands (par exemple, une salle d'escalade ou une salle de fitness).

Renseignement : <https://www.pass.sports.gouv.fr/>



"Touche pas aux écrans - Éduquer au numérique" ou comment un professeur donne la parole aux jeunes et la diffuse

BROCHURE 3 €

Nés avec le numérique et à l'heure de l'intelligence artificielle, des collégiens ont été invités à s'exprimer sur leur rapport au digital. Leurs réponses permettent de réfléchir collectivement à l'utilisation raisonnée des écrans et des réseaux sociaux, afin de formuler des propositions pouvant conduire à des expérimentations au sein de l'école, de la famille et de la société.

L'éducation à l'image, aux médias et à l'information devient aujourd'hui une priorité. Elle doit permettre aux futurs citoyens de renforcer leur esprit critique, leur discernement et leur vigilance, pour les préparer au monde dans lequel ils évolueront et aux enjeux qui les attendent.

TOUCHE PAS AUX ÉCRANS
Éduquer au numérique



Les élèves de 3^e du collège Jean-Racine à Alès et leur professeur d'histoire-géographie, Gilles Roumieux

Les bénéfices des ventes seront reversés au foyer socio-éducatif du collège Racine

Professeur au Collège Racine à Alès, Gilles Roumieux a travaillé avec ses élèves de 3^{ème} à l'élaboration d'une brochure sur le thème de l'utilisation raisonnée des écrans et des réseaux sociaux.

La méthode : donner la parole aux jeunes, les amener à exprimer et confronter leurs idées sur un sujet.

Gilles Roumieux résume ainsi le projet pour Objectif Gard : « Ce n'est pas un gadget pédagogique. C'est une manière de reconnecter l'école à son rôle fondamental : former des citoyens lucides et capables de discernement. »

Un travail titanesque réalisé dans l'ombre, de façon efficace, et qui nous montre une fois de plus combien il est important de donner la parole aux jeunes, et combien elle est enrichissante pour le débat démocratique.

Bravo aux élèves pour leur travail et bravo à Gilles Roumieux.

Chiens de protection des troupeaux, adoptez les bons comportements

ATTENTION



LE CHIEN DE PROTECTION

TRAVAILLE EN AUTONOMIE POUR PROTÉGER LES TROUPEAUX CONTRE LES PRÉDATEURS.

ABOIE, COURT ET S'INTERPOSE POUR ÉLOIGNER LES INTRUS, C'EST NORMAL.

Zone de troupeaux et de chiens de protection : adoptez les bons comportements !

Pour leur sécurité et la vôtre, les chiens de compagnie ou de chasse sont fortement **déconseillés** à proximité des troupeaux.

→ **DANS UNE ZONE DE TROUPEAUX ET DE CHIENS DE PROTECTION**

- Contournez largement le troupeau, sans vous mettre en danger.
- Marchez doucement. Descendez de vélo.
- Restez groupés. Parlez distinctement, sans crier, pour vous signaler.
- Respectez les clôtures. Refermez les portillons après votre passage.
- Tenez toujours votre chien en laisse.

→ **EN CAS DE RENCONTRE AVEC LE CHIEN**

Ne caressez pas et ne nourrissez pas les chiens.

- Arrêtez-vous : les chiens vont venir vous sentir pour vous identifier. Ne forcez pas le passage.
- Ne fuyez pas et ne tournez pas le dos aux chiens. Ne les fixez pas dans les yeux.
- Tenez un objet entre les chiens et vous (sac, vélo, veste...). Évitez les gestes brusques et ne les menacez pas.
- En cas de conflit, lâchez la laisse. Ne vous interposez pas et ne prenez pas votre chien dans les bras.
- Une fois que les chiens se calment ou s'éloignent, reprenez votre chemin en marchant et en gardant vos distances.

© Mairie de Tornac

Ensemble, respectons le travail des éleveurs et des bergers, en adoptant ces bons réflexes pour la sécurité de tous et la tranquillité des animaux.

PLUS D'INFOS
+ English



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Plan national d'actions loyp
et activités d'élevage

Inauguration des travaux du sous-sol du château de Tornac, une restauration longue et passionnée



C'est sous un grand soleil dans la cour du château très ombragée que Marielle Vigne, présidente du Sivu du château de Tornac et maire, a accueilli le 20 juin dernier, habitants et personnalités pour assister à l'inauguration des travaux de restauration et de mise en sécurité des salles du sous-sol du château. Avant de laisser la parole à Philippe Gaussent, conseiller municipal d'Anduze, pour une visite guidée des lieux, elle a rappelé le rôle essentiel joué par l'association des Amis du Château de Tornac dans la préservation de l'édifice. Créée en 1970, cette dernière a participé pendant de longues années à la réhabilitation de ce que l'on appelait alors les ruines du château de Tornac.

Le château, inscrit à l'inventaire des monuments historiques, est la propriété des communes de Tornac et Anduze. Il est géré depuis 2004 par un Syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) ayant pour objet l'entretien et la gestion du monument. Composé d'élus de la commune d'Anduze et de la commune de Tornac, le syndicat a poursuivi le travail engagé par l'association. Car il en aura fallu du temps (la première demande d'étude date de 2007 !) pour mettre en sécurité, réhabiliter, restaurer et aménager ce château et stopper ainsi la dégradation du site pour mieux connaître son histoire.

Les participants qui ont suivi par petits groupes la visite des salles du sous-sol et au-dessus, des sols du bâtiment Renaissance, ont ainsi pu mesurer le travail accompli. Afin de parfaire l'ensemble, il reste encore quelques travaux électriques à effectuer en extérieur pour éclairer les salles du sous-sol.

C'est une grande satisfaction pour le SIVU de voir l'aboutissement de cette réalisation. Il reste cependant un obstacle à franchir qui est en relation directe avec la situation géographique du château situé en zone "aléa fort feux de forêt" afin de pouvoir le rendre accessible à tous. Pour cela, le SIVU s'y emploie en préparant des actions de prévention des incendies dans le cadre des obligations légales de débroussaillage.

Réfection de la conduite d'eau au chemin des Sources

Le chantier de réfection des 2kms de conduite d'eau situées sous le chemin des Sources, piloté par Alès Agglomération, s'est achevé en mai après plusieurs mois de travaux conduits par les entreprises Benoit et SGTP.

Le chantier a été retardé par l'affaissement d'une section du chemin et également par les pluies de l'hiver et du printemps. Le chemin est maintenant entièrement ouvert à la circulation.

La réfection de la chaussée a été complétée par une prise en charge financière de la commune à hauteur de 27 627 € TTC.

Logement social à louer dès le 1er août

Un logement social sera vacant sur la commune à partir du 1er août 2025.

Ce T2 (séjour avec coin cuisine - 1 chambre - une salle d'eau - un WC) de 55m² est situé au 1er étage (chauffage électrique et cour commune pour stationnement).

Loyer : 250 euros en 2025 (révision annuelle au 1er janvier). Caution : 1 loyer. Charges : Eau, électricité et ordures ménagères. Facture annuelle d'électricité pour la montée d'escalier commune (montant partagé par les deux logements concernés).

Pour déposer votre candidature de bénéficiaire de logement social : mairietornac@orange.fr / 04 66 61 71 41

Écoles : actualités et projets

Le jeudi 26 juin, les enfants du RPI rejoignant le collège en classe de 6ème à la rentrée de septembre 2025 ont reçu en cadeau une calculette offerte par la mairie de Massillargues Atuech. Nous leur présentons tous nos vœux de réussite.

Comme chaque année, dans le cadre de la coopération entre les deux communes, le goûter de Noël sera offert par Tornac aux enfants des deux écoles le 19 décembre. Nous espérons que le Père-Noël sera en bonne forme pour venir rencontrer les plus petits.

Depuis les vacances de Pâques, le dortoir et la classe des petits est équipée de la climatisation. Nous avons commencé par les plus fragiles. Cependant, pendant que dans certaines communes les écoles fermaient l'après-midi, nous avons pu accueillir les enfants des autres classes dans la salle du foyer et ainsi les protéger des chaleurs exceptionnelles de cette fin du mois de juin.

La fête des écoles organisée par l'Association des Parents d'Elèves a eu lieu le vendredi 27 juin. Un magnifique spectacle nous a été offert par les élèves et les enseignants des deux écoles. Malgré une chaleur écrasante, c'est toujours autant d'émotion pour les parents et les grands-parents présents mais aussi pour les élus qui sont heureux de mettre à disposition les locaux et les matériels de la commune. Une belle soirée s'en est suivie permettant de créer du lien entre tous ceux qui entourent nos enfants. Un grand MERCI à tous.

Le projet piscine sera reconduit par les municipalités de Tornac et Massillargues-Atuech en septembre 2025. Les enfants de la classe de CP iront pour 8 séances à la piscine de Quissac pour apprendre à nager accompagnés par leur enseignante et quelques parents volontaires.

Ambrosie



L'ambrosie à feuilles d'armoïse est une plante qui peut déclencher de violentes allergies et est capable de sensibiliser à d'autres allergies. Cette plante ressemble à l'armoïse mais les feuilles sont vertes sur les deux faces et sont plus finement découpées.

Cette plante originaire d'Amérique du Nord est extrêmement invasive. Ses graines, qui sont la cause des allergies, apparaissent en général vers la mi-juillet. Ces graines, outre les inconvénients pour la santé, permettent la propagation rapide de l'espèce.

La lutte contre l'ambrosie est organisée à l'échelle nationale et dans ce cadre, chaque municipalité doit désigner auprès de la préfecture un correspondant ambrosie qui surveille l'évolution de la plante sur son territoire et en informe les autorités.

A Tornac, la plante est principalement présente sur les plages du Gardon. Le seul moyen de lutte est l'arrachage des plants avant la floraison.

C'est pourquoi, ce vendredi 27 juin, une campagne d'arrachage a été organisée.

Malheureusement seuls 3 volontaires étaient présents à 8h.

Malgré le faible effectif de l'équipe, ce sont plus de 3000 plants qui ont été arrachés en 1h30. Heureusement, le sable des berges du Gardon ne permet pas un enracinement très fort de la plante et son arrachage ne pose pas de problème.

Merci aux vaillants arracheurs !

Marc Stéphan, référent Ambrosie pour Tornac



Fête du village le samedi 19 juillet

A partir de 14h : concours de pétanque (50 € de mise + 10 € par équipe).

A partir de 19h : démo / initiation country avec l'association « The Outlaw Spirits ».

A partir de 20h : repas sur réservation et règlement en mairie
avant le 15 juillet (15 € adulte / 10 € enfant* —Saucisse / Lentilles*, Pélardon, Tarte aux poires*, Café).

Soirée animée par le groupe « Alter' Ego » (Un répertoire Pop Rock Folk Soul Funk années 70 à nos jours...).



RÉSERVATIONS AVANT LE 12 JUILLET EN MAIRIE - 04 66 61 71 41.
 1543, ROUTE DE SAINT HIPPOLYTE DU FORT - 30140 TORNAC



Sur votre agenda

10, 17, 24 juillet	20h	Soirées pétanque avec le CCAS	Parc de loisirs et sportif
11 juillet - 15 août	16h-18h	Visites et dégustations	Cave coopérative
19 juillet	14h	Fête du village	Parc de loisirs et sportif
31 juillet	19h	Festival LOL & LALALA—Aymeric Lompret (complet)	Cour de l'école
24 août	10h30	Commémoration de la bataille de la Madeleine	Stèle commémorative
1er septembre	8h45	Rentrée des classes	École

Vous êtes nouveaux arrivants sur la commune ...

Pensez à vous inscrire :

- sur les listes électorales, en ligne à l'adresse : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>
- sur la liste d'appel de GEDICOM pour être averti des alertes météo ou autres
- sur l'application ILLIWAP pour recevoir les dernières informations
- en mairie pour être notamment convié à la prochaine soirée des nouveaux arrivants

Sommaire

PAGE 1 Editorial

PAGE 2 Inauguration du parc de loisirs et sportif
 Vente de terre végétale
 Illiwap

PAGE 3 Bibliothèque municipale de Tornac
 Sécurisation du chemin d'Ourne par un sens unique
 Journée citoyenne au château
 A Tornac la traditionnelle fabrication des oreillettes ne se perd pas...

PAGE 4 Animation d'un cycle de six séances de Gym douce
 adressé aux seniors de la commune avec le Mobil' Sport
 Canicule, vigilance personnes isolées

PAGE 5 Reconstitution du programme anti chute (Equi'Pied)
 Soirées pétanque en juillet avec le CCAS
 Premier Secours en Santé Mentale, une démarche citoyenne

PAGE 6 Obligation Légale de Débroussaillage

PAGE 7 Prévention des incendies

PAGE 8 Le Pass'Sport est reconduit

PAGE 9 "Touche pas aux écrans - Éduquer au numérique" ou comment un professeur donne la parole aux jeunes et la diffuse
 Chiens de protection des troupeaux, adoptez les bon comportements

PAGE 10 Inauguration des travaux du sous-sol du château de Tornac, une restauration longue et passionnée
 Réfection de la conduite d'eau au chemin des Sources
 Logement social à louer dès le 1er août

PAGE 11 Écoles : actualités et projets
 Ambroisie

PAGE 12 Fête du village le samedi 19 juillet
 Sur votre agenda
 Vous êtes nouveaux arrivants sur la commune ...